



PPCR - Séance conclusive Réunion du jeudi 9 juillet 2015

Intervention de la CFDT Fonctions publiques

Madame la ministre,

Vous avez évoqué le temps long, fort long de cette négociation qui s'achève. La CFDT s'est impliquée tout au long de ce cycle de concertation et de négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations des agents de la Fonction publique.

Deux principes ont guidé nos interventions : redonner de l'attractivité aux métiers et aux carrières de la Fonction publique ; reconnaître pleinement les compétences et les qualifications des agents qui y travaillent.

La CFDT veut voir ces principes appliqués à chacun des versants de la Fonction publique, sur le territoire métropolitain comme sur les territoires ultra-marins (notamment Mayotte).

Nos revendications ont été la traduction fidèle de ces principes, qu'il s'agisse :

- d'une structure rééquilibrée de la rémunération privilégiant l'indiciaire ;
- de notre engagement pour des déroulements de carrière qui, au travers des avancements d'échelon et de grade, reconnaissent respectivement l'ancienneté des agents et leur montée en compétences ;
- de grilles indiciaires respectueuses des niveaux de recrutement et de la nature des missions confiées, quelques soient les corps ou cadres d'emplois ;
- des parcours professionnels rendus plus simples et plus lisibles pour permettre aux agents d'exprimer leur choix d'évolution de carrière.

Ce sont là les revendications que nous voulons voir déclinées dans cet accord en disant à chaque étape l'importance du dialogue social, dialogue social que nous avons conduit jusqu'à ce jour et que nous entendons continuer de conduire, dialogue social local de qualité qui permettra de prendre en compte les réalités et les spécificités de chacun des versants.

Le projet d'accord qui nous est soumis fait référence à l'examen des modalités de transposition aux corps et cadres d'emploi qui devront être traités dans des délais très rapprochés : la situation des agents de maîtrise, celle des agents de la filière sociale et celle des corps et cadres d'emploi de catégorie A de niveau supérieur au A type.

Sans nous satisfaire totalement des bornages indiciaires qui ont été arbitrés ni du lien maintenu dans le projet entre évaluation professionnelle et avancement d'échelon, nous saluons les avancées du texte au cours de la négociation et, particulièrement, celles intervenues depuis lundi dernier.

Mais quelques points restent pour nous en suspens et doivent être ouverts à notre discussion de ce matin :

- la mise en œuvre des mesures pour les corps atypiques à fort effectif - les corps infirmiers, les corps enseignants ;
- le renvoi à un ensemble de dispositifs pour favoriser l'attractivité des territoires, sans privilégier la seule indemnité de résidence ;
- et point fort, point dur pour la CFDT, la fixation des taux d'avancement de grade discutée au niveau local avec les organisations syndicales représentatives. Nous ne pouvons pas nous contenter de concertation dans les Conseils supérieurs. Ce sont la connaissance et la maîtrise des situations de terrain qui permettront la concrétisation de l'engagement que vous prenez -et qui nous convient- d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades pour chaque agent de la Fonction publique.

Enfin, la CFDT ne saurait terminer cette intervention sans vous dire l'urgence d'une ouverture de négociation sur les mesures salariales et tout particulièrement sur l'évolution de la valeur du point d'indice que les agents attendent.